



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne



**APPELS A PROJETS
MOI(S) TABAC 2025**

ASSURANCE MALADIE

SOMMAIRE

01

Présentation synthétique du dispositif AAP

02

Présentation de l'AAP Moi(s) sans tabac



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

01

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF AAP

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Pour tous les AAP, il est demandé d'utiliser les supports de communication et de sensibilisation nationaux. Les CDC* vous renvoient vers ces outils
- Les CDC vous donnent les informations précises concernant les financements possibles et ceux qui sont exclus
- Les MSP ou CDS déjà financés dans le cadre de leur accord conventionnel sur une de ces thématiques ne pourront pas prétendre à ce financement complémentaire ; les projets ne doivent pas cibler uniquement la patientèle.
- Les CPTS ne sont pas éligibles au financement au titre de ces appels à projets
- Pour toute action en milieu scolaire, un accord du rectorat est demandé et seules les infirmières scolaires peuvent proposer des consultations individuelles
- Les actions doivent être menées avec les professionnels ou partenaires locaux formés sur la thématique
- Les actions en direction des salariés d'entreprises ne sont pas finançables. Ce financement relève des entreprises elles-mêmes

OBJECTIFS COMMUNS AUX APPELS À PROJETS

- Accompagner au sevrage
- Augmenter la connaissance des publics sur les facteurs de risque
- Permettre une meilleure compréhension des informations
- Accompagner le changement de comportement des publics éloignés des recommandations
- Réduire les inégalités sociales de santé en ciblant prioritairement :
 - ✓ **Les personnes socialement défavorisées ou éloignées du système de santé**
 - ✓ **Les personnes résidant sur des territoires sous participants aux programmes de prévention**

Quelques exemples d'actions finançables selon les projets :

- ✓ Stands de sensibilisation
- ✓ Ateliers collectifs d'information ou groupes de parole
- ✓ **Consultations tabacologiques**
- ✓ **Démarches Aller vers, actions hors les murs par professionnels de santé**
- ✓ Evènements locaux (salons, expos, ciné débats...)

POINTS DE VIGILANCE

- **Prendre contact avec les référents de la CPAM le plus tôt possible** pour accompagner votre projet
- Fournir obligatoirement une **description précise des actions et des postes budgétaires** pour permettre une analyse aux niveaux local et régional ainsi que leur validation par la CNAM
- Mettre en place des **indicateurs** de processus (réalisation) et de résultats pour le suivi et l'évaluation
- Produire obligatoirement les éléments **d'évaluation** demandés ainsi que les pièces justificatives et comptables afférentes aux actions réalisées (bilan financier)
- En cas de modification du contenu de l'action après notification d'accord de financement, informer obligatoirement la CPAM pour avis

RÈGLES DE FINANCEMENT / VACATIONS DES INTERVENANTS

Rémunération des intervenants

- Forfait 75 €/heure : professions médicales
 - Forfait 50 €/heure : auxiliaires médicaux signataires d'une convention par l'Assurance Maladie
 - Forfait 40 €/heure : autres professionnels et/ou non professionnels de santé
- Concernent aussi les membres des MSP et centres de santé.

Les vacances comprennent le temps de :

- ✓ Préparation de l'action
- ✓ Coordination
- ✓ Animation
- ✓ Trajet (finançable à la condition qu'il soit justifié au regard de l'action envisagée)

Concernant les personnes salariées d'une structure, les vacations rémunèrent uniquement les activités directement en lien avec l'action et **réalisées en dehors du contrat de travail avec leur employeur.**

Les vacations n'ont pas vocation à financer des dépenses de fonctionnement pérennes de la structure, ni à se substituer à d'autres financements.

ÉVALUATION

Exemples
d'indicateurs



- Mesurer l'atteinte du/des publics



Nombre de personnes touchées par l'action



- Mesurer les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé



Partenaires locaux mobilisés



- Expliquer les écarts constatés
- Identifier les conséquences imprévues de l'action
- Formuler des pistes d'amélioration



Satisfaction globale des participants



Éléments permettant d'apprécier un changement de comportement

02

PRÉSENTATION DE L'AAP MOI(S) SANS TABAC



MOI(S) SANS TABAC

Constats:

1ère cause de mortalité évitable en France

57% des fumeurs actuels déclarent **souhaiter arrêter de fumer**

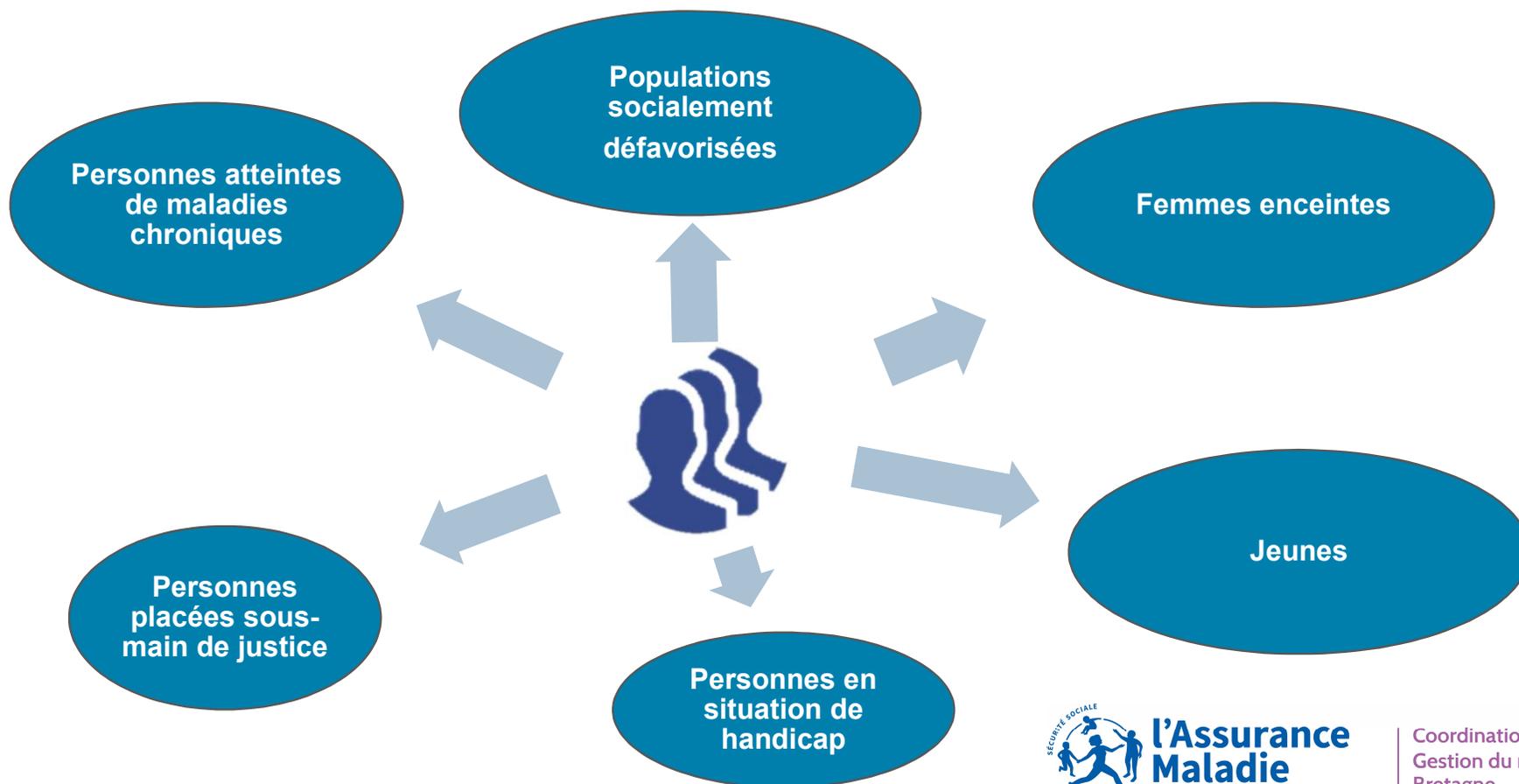
Inégalités sociales relatives au tabagisme très marquées

En Bretagne : taux le plus élevé de **tabagisme chez la femme enceinte**

- Augmenter le nombre d'arrêts du tabac avec un effet d'émulation
- Permettre la mise en œuvre :
 - ✓ **D'actions de proximité en accompagnement par des professionnels formés en tabacologie**
 - ✓ **D'aides concrètes à l'arrêt du tabac pour ces publics prioritaires**



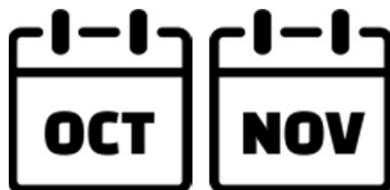
MOI(S) SANS TABAC : PUBLICS PRIORITAIRES



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale
Gestion du risque
Bretagne

CALENDRIER



Actions de visibilité, de sensibilisation et de recrutement des fumeurs

- Communiquer autour du dispositif
- Intéresser les fumeurs à l'arrêt du tabac
- Les recruter dans le programme



Actions concrètes d'accompagnement à l'arrêt du tabac

- Consultations individuelles
- Ateliers collectifs et/ou groupe d'auto-support
- Remise gratuite de substituts nicotiniques



MOI(S) SANS TABAC – EXEMPLES D’ACTIONS

- Mise en place de **stands d’information**, de **consultations tabacologiques** et d’**ateliers de suivi** dans une mission locale :
 - ✓ Financement de vacations d’une infirmière libérale formées en tabacologie
 - ✓ Financement de substituts nicotiques
- Mise en place de **stands d’information**, de **consultations tabacologiques** et diététiques dans une épicerie sociale :
- Financement de **vacations** d’un médecin, d’une sage-femme libérale formés en tabacologie et d’une diététicienne
 - ✓ Financement de **substituts nicotiques**, de supports de communication **spécifiques** annonçant l’événement et financement de l’évaluation (5% du montant total du projet)



Date limite de dépôt des projets Moi(s) sans tabac :
CPAM 35 et 56 : 9 juillet 2025
CPAM 22 et 29 : 18 juillet 2025